

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-074

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Nombre d'absent(s) : 5  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Marcelle DJOUHARA, Odile PHILIPPON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

**Membre(s) absent(s) :**

Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Martine CHARLES, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2026 - APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251211-2025-12-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025  
Publication : 15/12/2025

A l'occasion de la nouvelle année civile, il convient de délibérer sur les tarifs municipaux. Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2026, exceptés ceux en rouge dans le tableau ci-dessous.

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026 Propositions</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
<i>Reproduction de documents administratifs communicables au public</i>		
- Noir et blanc recto	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>
- Délivrance de plans cadastraux (A4)	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>	<a href="#">suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]</a>
- Envoi par voie postale	Frais réels	Frais réels
<i>Photocopie de documents demandés par le public</i>		
- Feuille A4 recto	0,40 €	0,40 €
- Feuille A3 recto	0,70 €	0,70 €
<i>Télécopies (feuille A4)</i>		
- Départ France/Europe	1,10 €	supprimé
- Réception	0,50 €	supprimé
<i>Topoguide (livre)</i>		
Achat d'un topoguide	5 €	5 €
<i>Disque de stationnement</i>		
Achat d'un disque de stationnement	1 €	1 €
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<i>Marché hebdomadaire</i>		
- Bancs forains (le mètre linéaire)	0,85 €	0,85 €
- Abonnés (le mètre linéaire)	0,50 €	0,50 €
- Raccordement de borne électrique (par jour)	2,00 €	2,00 €
- Raccordement de borne électrique - Camion (par jour)	3,00 €	3,00 €
<i>Foire annuelle</i>		
- Bancs forains (le mètre linéaire)	1,50 €	1,50 €
- Bovins - Chevaux	Gratuit	Gratuit
- Porcs gras	Gratuit	Gratuit
- Porcelets, chèvres, moutons	Gratuit	Gratuit
<i>Fête foraine</i>		
- 50 premiers m <sup>2</sup>	1,50 €	1,50 €
- par m <sup>2</sup> supplémentaire	1,00 €	1,00 €

<b>REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
Terrasses ouvertes <i>(forfait annuel pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	10 €	10 €
Etalages, rôtissoires, présentoirs, panneaux publicitaires, afficheurs sur pieds, distributeurs de revues <i>(forfait annuel x nombre de m<sup>2</sup>, pour une année complète quelle que soit la durée d'occupation)</i>	1 €	1 €
Stationnement cirque et autres attractions diverses <i>(par jour de représentation). Il comprend les jours de montage et démontage.</i>	70 € Cauton de 1 500 €	70 € Cauton de 1 500 €
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
Divagation d'animaux :		
Capture d'animaux	50 €	supprimé
Frais de garde d'animaux par période de 24 heures	60 €	supprimé
Forfait capture, transport, recherche du propriétaire et frais de garde des animaux	-	75 €
Amende pour utilisation de l'eau au poteau incendie ou point d'eau public	1500 €	1 500 €
Dépôt sauvage :		
Amende pour enlèvement d'un dépôt sauvage	-	500 €
Déjections canines tarif facturé au contrevenant, pour tout enlèvement d'office des déjections canines par les services municipaux, déposées sur la partie non autorisée de la voie publique.	135 €	135 €
<b>CIMETIERE</b>		
<b>Concession avec Caveau uniquement - Cimetière 1, 2, 3 et 4</b>		
Par m <sup>2</sup> pour 30 ans (TTC) : 1 m x 2.50 m soit 2.50m <sup>2</sup> (2 places). 2 m x 2.50 m soit 5m <sup>2</sup> (5 à 6 places).	215 €	215 €
par m <sup>2</sup> pour 50 ans (TTC) : 1 m x 2.50 m soit 2.50m <sup>2</sup> (2 places). 2 m x 2.50 m soit 5m <sup>2</sup> (5 à 6 places).	370 €	370 €
<b>Concession Pleine Terre selon les emplacements devenus libres - Cimetière 1, 2 et 3</b>		
Par m <sup>2</sup> pour 50 ans (TTC) : 1 m x 2.50 m soit 2.50m <sup>2</sup> (2 places). 2 m x 2.50 m soit 5m <sup>2</sup> (5 à 6 places).	320 €	320 €
<b>Columbarium</b>		
Concession de case pour 25 ans (TTC)	950 €	950 €
<b>Occupation du caveau communal</b>		
- Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuit	gratuit
- A partir du 4 <sup>ème</sup> mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour	1 € / jour
- Dès le 1 <sup>er</sup> jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour	1 € / jour
<b>BULLETIN MUNICIPAL</b>		
<b>Encart publicité - Format : 1/8 de page (78,5 x 93)</b> - 1 parution* - Forfait pour 3 parutions	65€ 165 €	65€ 165 €

<b>Encart publicité - Format : ½ de page</b> - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	385 € 1000 €	385 € 1000 €
<b>Encart publicité - Format : 1 page</b> - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	600 € 1500 €	600 € 1500 €
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
Adhésion	Gratuit	Gratuit
Renouvellement de la carte d'adhésion en cas de perte	Payant (voir tarif de LFA)	Payant (voir tarif de LFA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, approuve les tarifs communaux proposés précédemment pour l'année 2026.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 DECEMBRE 2025

**Le Maire,  
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance  
Margot SOLVIGNON**